



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE ET DU
PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU DES RESSOURCES, DE LA FORMATION ET DE L'ANIMATION
DU RÉSEAU DES DÉLÉGUÉS ET INSPECTEURS DU PERMIS DE
CONDUIRE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Affaire suivie par :
Létilia HANRY-CROZAT
Tél : 01.86.21.58.76
letitia.hanry-crozat@interieur.gouv.fr

Paris, le 23 JAN. 2018

Note

à

Destinataires *in fine*

Objet : Formation continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière au perfectionnement à la conduite des véhicules du groupe lourd.

PJ : bulletin de candidature.

Dans le cadre de la formation continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), six sessions de formation au perfectionnement à la conduite des véhicules du groupe lourd sont organisées par la DSR en 2018 à Nevers comme suit:

Session 1 : du 04/06/2018 à 13h30 au 06/06/2018 à 12h00
Session 2 : du 06/06/2018 à 13h30 au 08/06/2018 à 12h00
Session 3 : du 11/06/2018 à 13h30 au 13/06/2018 à 12h00
Session 4 : du 13/06/2018 à 13h30 au 15/06/2018 à 12h00
Session 5 : du 18/06/2018 à 13h30 au 20/06/2018 à 12h00
Session 6 : du 20/06/2018 à 13h30 au 22/06/2018 à 12h00

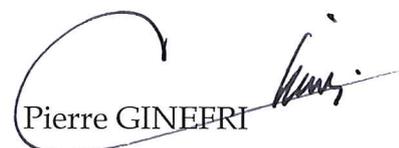
Cette formation s'adresse aux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière déjà qualifiés pour le passage des examens du permis de conduire du groupe lourd.

Pour sélectionner les candidatures, il sera tenu compte des critères suivants : avis et classement hiérarchique, circonstances locales particulières, ancienneté de la demande, motivation de l'agent.

Le bulletin de candidature ci-joint doit être retourné **au plus tard le 9 février 2018, délai de rigueur, par messagerie à l'adresse fonctionnelle brf-dsr@interieur.gouv.fr.**

Je vous précise que les frais de restauration et d'hébergement seront pris en charge par l'INSERR.

Le sous-directeur de l'éducation routière
et du permis de conduire


Pierre GINEFRI

Destinataires :

- Mesdames et Messieurs les Préfets de département et de région
- Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France
- Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Messieurs les Directeurs de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Mesdames et Messieurs les Directeurs départementaux interministériels (DDT, DDTM, DDPP)

Copie à :

- Madame la directrice générale de l'Institut national de sécurité routière et de recherches



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la sécurité routière

Sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire

AVIS DE STAGE

FORMATION DES IPCSR AU PERFECTIONNEMENT A LA CONDUITE DES VEHICULES DU GROUPE LOURD

Durée et lieu : 2 jours à Nevers

Dates des sessions :

Session 1 : du 04/06/2018 à 13h30 au 06/06/2018 à 12h00

Session 2 : du 06/06/2018 à 13h30 au 08/06/2018 à 12h00

Session 3 : du 11/06/2018 à 13h30 au 13/06/2018 à 12h00

Session 4 : du 13/06/2018 à 13h30 au 15/06/2018 à 12h00

Session 5 : du 18/06/2018 à 13h30 au 20/06/2018 à 12h00

Session 6 : du 20/06/2018 à 13h30 au 22/06/2018 à 12h00

Contexte

Les technologies mises en œuvre sur les véhicules du groupe lourd évoluent constamment. Ces innovations peuvent avoir des incidences sur le déroulement des épreuves pratiques des examens du permis de conduire de ces catégories.

Cible

Cette formation s'adresse aux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière qualifiés pour le passage des examens du permis de conduire du groupe lourd.

Objectifs de la formation

- Connaître les équipements récents des véhicules lourds et comprendre les principes de fonctionnement des dernières technologies mises en œuvre dans le domaine de la conduite routière ;
- Maintenir les compétences de conduite concernant la conduite des véhicules du groupe lourd équipés des dernières technologies.

Programme de formation

- Rappel sur l'évolution des caractéristiques techniques et technologiques des véhicules ;
- Manœuvres sur piste sur des véhicules de catégorie CE et D ;
- Conduite sur route des véhicules de catégorie CE et D.